

Le Conseil national réuni le 16 juin s'est saisi de la question des amendements considérés comme secondaires qui n'ont pu être soumis à discussion et au vote du congrès.

Il prend acte des propositions qui y figuraient et considère que :

- . La campagne BDS issue de l'appel des ONG palestiniennes de 2005 s'inscrit pleinement dans la résistance populaire.

- . Les institutions françaises, culturelles, sportives, universitaires, doivent cesser tout partenariat avec les institutions israéliennes qui œuvrent dans les colonies.

- . Il est nécessaire de chercher à transcrire dans le droit français l'interdiction faite à une entreprise française d'agir directement ou au travers une de ses filiales, en contrevenant au droit international.

Par ailleurs

- . L'AFPS doit renforcer les compétences de ses groupes en matière de montage de projets, en facilitant l'accès à des formations appropriées.

- . La conférence nationale des groupes locaux destinée à favoriser les échanges d'expériences entre les GL, sans avoir de rôle politique, peut permettre d'affiner les contenus et modes opératoires des campagnes et faire le bilan de leur mise en œuvre.